



Comité de réflexion, d'information et de lutte antinucléaire

Association loi 1901, agréée au titre de l'article L.141-1 du code de l'Environnement

*Siège social : 34 Village Talfaret 50690 Couville
Tel : 06 08 84 22 22 - www.crilan.fr*

Note d'orientation

validée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 septembre 2019

1 Notre projet associatif : porter la vision du Crilan en lien avec ses buts et en appui sur une organisation et des moyens adaptés

Comprendre pour Agir

Inspiré des principes de l'éducation populaire, Le Crilan vise à donner aux citoyens les éléments de compréhension utiles sur les questions relatives au nucléaire afin d'être en capacité de développer leur pouvoir d'agir.

Les buts du CRILAN : cohérence

Association âgée de 44 ans et agréée au titre de l'environnement, le CRILAN est une construction collective issue de la volonté des militants antinucléaires du Cotentin et d'ailleurs, de s'opposer aux réalisations de l'Etat pro nucléaire dans sa production d'énergie et sa production d'armes.

Les buts ambitieux du CRILAN n'ont pas changé.

Réfléchir, informer, organiser la lutte contre le nucléaire et les risques induits par l'ensemble des activités liées à l'industrie nucléaire.

Association indépendante, le Crilan « s'est construit une solide notoriété dans le paysage local et dans le mouvement antinucléaire. Toujours au fait de l'actualité nucléaire du Nord Cotentin, il est présent régulièrement dans les médias, et assidument dans les instances de concertation ¹». Il agit en vue de l'arrêt du nucléaire qui se révèle une énergie dévastatrice pour les humains et le monde vivant: Tchernobyl et Fukushima en sont les tristes exemples.

Conscient du risque avéré d'un accident nucléaire en Europe et plus particulièrement en France, le Crilan suit l'actualité nucléaire du Nord Cotentin, et ne manque pas de dénoncer les incidents sur les installations nucléaires.

Ce n'est pas le moment de baisser la garde face au lobby nucléaire qui s'entête dans sa folle aventure malgré l'impasse technologique et financière et malgré le désaveu sociétal.

C'est dans ce contexte que le CA du CRILAN a élaboré en janvier 2017 une note de positionnement dont il ressort que « le CRILAN est le seul mouvement antinucléaire structuré sur le Nord de la Manche, distinct de l'ACRO, Greenpeace, CRIIRAD, le Réseau SDN... Assis sur un panel culturel diversifié, il mène des actions immédiates et agit sur le temps long. Sa posture est celle de la réflexion et de l'information de fond, conscient de l'importance de l'information sous ses différentes formes : conférences, théâtre, manifestations, actions...

La question est celle de pouvoir être entendu dans le contexte de croyance générale vis-à-vis du fait nucléaire qui pourrait entraîner la marginalisation du mouvement antinucléaire.

¹ CF Note de positionnement de janvier 2017

Soucieux de préserver son indépendance le CRILAN est appelé à trouver le moyen culturel adéquat pour aller vers les gens et toucher les jeunes. Concrètement il s'agit de faire circuler l'information et de la diffuser ».

Réfléchir et informer

Le CRILAN organise des **conférences** avec le concours de spécialistes et d'autres associations ex: faibles doses radioactives, situations de Fukushima et Tchernobyl. Il a en projet l'organisation d'une réunion d'information avec Attac sur le **nucléaire et la finance**.

Conscient de l'importance de l'information sous ses différentes formes le Crilan associe ses adhérents et le public à ses réflexions par des actions d'information sur le nucléaire: PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie), PPI (plan particulier d'Intervention) de la centrale Flamanville. Il est présent sur les lieux publics et certains festivals.

Il édite sa revue "CRILAN Infos", publie des communiqués de presse et organise des conférences de presse.

Organiser la lutte

Agir

De nombreuses actions, **rassemblements, manifestations** non violentes rendent visible l'engagement du CRILAN: lors de l'arrivée du couvercle de la cuve de l'EPR ou du départ du MOX vers le Japon; ou encore les manifestations contre la construction de l'EPR en 2016 à Flamanville ou à Saint Lô en 2017.

Les actions juridiques portées par le CRILAN, seul ou avec d'autres (RSDN, Greenpeace et jusqu'à 8 associations) , traduisent l'engagement de notre associations sur le terrain du droit.

Citons les recours contre le décret de prolongation de la construction de l'EPR, le recours contre la cuve, la plainte sur les soudures de l'EPR.

Il reste à ce jour 1 action en justice (plainte relative aux soudures) contre l'EPR et possiblement une autre plainte sur les pièces défectueuses de l'EPR. Le CRILAN a un solde de 4000 euros à régler à RSDN au titre des frais mutualisés..

Le CRILAN est représenté dans toutes les **CLIs** (commissions locales d'information) des installations nucléaires du Cotentin: Usine de retraitement Orano La Hague, Centre de stockage de la Manche de Digulleville, Centrale nucléaire de Flamanville, y compris la commission d'information du port militaire.

Le CRILAN participe aux actions coordonnées du **Comité de liaison** des associations antinucléaires et critiques au sein des CLIs (ACRO, Greenpeace, FNE-CREPAN) afin de faire avancer collectivement des dossiers sensibles comme celui de la contamination du Ru des landes et du Silo 130 à la Hague, du Centre de stockage de la Manche , de l'EPR, Depuis le printemps 2019 le Comité continue ses actions relatives au **PPI de Flamanville** qu'il souhaite porter à tout le Cotentin: réunions publiques, contacts élus CAC et autres, Préfecture, pétition en ligne.

Suite au **débat public national sur les déchets nucléaires** du 11 juin à Cherbourg et qui se clôturera le 25 sept, une réunion publique est prévue le **26 septembre prochain** à Cherbourg avec le regard critique des associations environnementales ci-dessus.

Soutenir

Le CRILAN soutient et participe aux initiatives locales à dimension nationale dont les marches pour le Climat.

Il participe au collectif pour les libertés publiques de Cherbourg afin de soutenir les militants victimes d'acharnement judiciaire et policier comme à Bure.

Par la vente du livre “ **Coupés du Monde**” dont les droits sont offerts par Michel Lebonnois auteur du Cotentin, le CRILAN soutient l’association franco-japonaise « Nos voisins lointains » qui est en lien avec des **familles de Fukushima**. Dans le moment, il s’agit d’assurer la vente du livre et d’organiser une conférence sur Fukushima avec l’association « Nos voisins lointains »

Objectifs prioritaires 2019-2020

- Retrouver notre **indépendance** vis-à-vis du CANO en soldant le litige relatif à l’assurance vie lié au compte Crilan-CANO géré par le Crilan bien malgré lui ; en clôturant ce compte au LCL afin de ne plus prendre ce type de risque.
- Retrouver une **autonomie** de fonctionnement permettant de travailler loin des intrigues et des jeux de pouvoir, tout en développant un partenariat équilibré et efficace.
- Récupérer les **archives** du CRILAN et les mettre en valeur.

2 Organisation du CRILAN : cohésion

Le Crilan est une association loi 1901 dont les principes d’organisation ont été confirmés par les travaux du CA du 25 novembre 2017 qui ont validé son mode associatif. Plutôt que de choisir d’autres formes d’organisation comme un collectif, il a souligné l’importance d’un partage des tâches au niveau du CA afin de soulager le bureau restreintz.

Propositions 1 : mobiliser et responsabiliser les adhérents

- Un CA actif et partageant les buts du CRILAN composé de 9 personnes maximum et de 3 personnes minimum afin de pouvoir délibérer valablement.
- La mise en place effective des 2 commissions Communication et Formation prévues en 2018, une seule des deux ayant commencé ses travaux. Animées par un membre du CA elles sont ouvertes aux adhérents.
- Une révision des statuts afin d’être plus précis dans certains articles.
- Un règlement intérieur pour définir les règles de vie interne de notre association bénévole telles que la bienveillance, le respect des points de vue, les modalités de travail en commun et de prise de décision collective, dépenses.
- Permettre aux adhérents de bénéficier d’une réduction fiscale au titre de leur cotisation ou de leur don.

Propositions 2 : Valoriser et développer nos moyens notamment en communication :

- Le site internet, son administration et son actualisation
- La revue « CRILAN Infos »
- La relation aux adhérents via les mails dans le cadre du RGPD Règlement Général des Données Personnelles.
- Des ressources militantes pour les aspects documentation et internet, pour les formations et les présences militantes

Conclusion :

Cohérence des buts et cohésion dans l’organisation sont deux facteurs incontournables pour la réussite du projet associatif du CRILAN afin de faire face aux enjeux de la lutte antinucléaire pour les années à venir.

Le tout dans un esprit d’ouverture et de convivialité.

² CA CRILAN du 25 novembre 2017 Extrait relatif à l’organisation future du CRILAN